

Recrutement des tuteurs enseignants spécialisés de l'ASH, dans le cadre du CAPPEI pour l'année  
2021-2022

Dans le cadre de la formation CAPPEI, un tuteur enseignant spécialisé de l'ASH accompagne chaque enseignant bénéficiant de la formation de 300 heures, comme le précise la circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnel aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) NOR : MENE2101543C du 12-2-2021 :

*« Comme pour les professeurs en formation Cappei, un accompagnement par un pair est proposé au candidat à la certification par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle par un tuteur volontaire, exerçant des missions comparables, titulaire d'une certification spécialisée en lien avec le contexte d'exercice du professeur, jusqu'à la présentation du dossier devant le jury. Le tuteur est rétribué en référence au décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement. Désigné au cours de l'année scolaire pendant laquelle le professeur fait acte de candidature au Cappei par la VAEP, le tuteur accompagne le professeur dès l'obtention d'une réponse favorable au dépôt du dossier de recevabilité. Le tuteur aide le candidat à la préparation du dossier de validation des acquis de l'expérience professionnelle pour l'École inclusive. Il l'aide à sélectionner au maximum trois activités significatives mises en oeuvre dans les domaines de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap et à mettre en valeur ses connaissances, ses aptitudes et ses compétences qui ont été développées au fil de son expérience professionnelle, sociale et personnelle.*

*Le tuteur aide le candidat à repérer ses points d'appui, ses marges de progrès et à faire appel aux ressources disponibles relatives à la mise en oeuvre de l'école inclusive notamment celles référencées sur les sites institutionnels (Eduscol, Cap École inclusive, etc.). »*

Le tuteur enseignant spécialisé de l'ASH est une personne ressource dans le domaine de l'éducation inclusive, titulaire du CAPPEI. C'est un enseignant volontaire pour cette mission, dont l'expérience est reconnue par les inspecteurs. Il exerce des missions dans l'éducation inclusive comparables à celle que le stagiaire aura à assurer sur son poste support de formation. Le tuteur CAPPEI est désigné par Messieurs les Recteurs en concertation avec les IA-DASEN des départements concernés et les centres de formation mobilisés. Une lettre de mission sera établie annuellement.

Il pourra accompagner jusqu'à 2 stagiaires. Ses interventions sont en cohérence avec la formation INSPE et l'accompagnement de l'équipe ASH.

Il aura pour mission de :

> **Faciliter** : la prise de fonction à la rentrée, l'accès aux ressources et aux outils, la relation avec les personnes ressources

> **Partager** : sa pratique, son contexte, sa mise en oeuvre et ses relations partenariales.

Il accompagne le stagiaire dès la formation de préparation avant les congés scolaires d'été jusqu'à la présentation des épreuves du CAPPEI, selon le calendrier et les modalités suivantes :

–Quatre fois trois heures de formation, en lien avec les missions de tuteur. Voici le calendrier prévisionnel (en attente de confirmation) de ces journées :

<b>Date et lieu</b>	<b>Heure</b>	<b>Contenu</b>
<b>Mardi 15 juin 2021</b> <b>Collège Frédéric Mistral</b> <b>Nice</b>	<b>9h à 12h</b>	Construire les bases de l'accompagnement par les pairs.  Définition des modalités de collaboration tuteur/stagiaire  Organisation de la formation CAPPEI et de l'examen du CAPPEI  Missions du tuteur de terrain  Echanges tuteur/stagiaire
<b>Mardi 21 septembre 2021</b> <i>Lieu : Établissement (à définir)</i>	<b>9h à 12h</b>	Spécificités de l'orientation dans l'ESMS d'accueil : Profils des élèves accueillis Modalités de travail en équipe  Repères : EDT, cadre et attendus, missions tuteur  Point d'étape du tutorat : Mise en situation-problème, Vigilance sur l'accompagnement pour (re)mobiliser et remettre en confiance  Organisation des temps d'observation  Marché aux outils et aux ressources
<b>Vendredi 19 novembre 2021</b> <i>Lieu : Établissement (à définir)</i>	<b>9h à 12h</b>	Spécificités de l'orientation dans l'ESMS d'accueil : Profils des élèves accueillis Modalités de travail en équipe  Point d'étape : Regards sur les conditions d'un tutorat réussi Être une personne ressource Enseigner conjointement
<b>Jeudi 10 mars 2022</b> <i>Lieu : Établissement (à définir)</i>	<b>9h à 12h</b>	Point d'étape : Regards sur votre accompagnement Regards croisés sur une situation-problème  Préparation à la visite dans la classe/dispositif du tuteur : dernière ligne droite de l'accompagnement  Bilan de la formation de l'année

–Quatre journées d'accueil du ou des stagiaire(s) sur le lieu d'exercice du tuteur pour des observations de

séquences pédagogiques et d'échanges.

Voici le calendrier prévisionnel (en attente de confirmation) de ces journées :

- Jeudi 17 juin 2021

- Lundi 11 octobre 2021

- Mardi 14 décembre 2021

- Jeudi 24 mars 2022

–Echanges, rencontres, temps de travail à l'initiative du tuteur et du ou des stagiaire(s)

Pour l'année scolaire 2021-2022, des tuteurs enseignants spécialisés de l'ASH exerçant dans les contextes

d'exercice suivants devront être recrutés, en lien avec les supports de poste des futurs stagiaires :

- Etablissement médico-social (IME, IEM)

- Ulis (école, collège)

- SEGPA (PE, PLP et directeurs adjoints)

- École des Hôpitaux

Merci d'adresser votre demande à la circonscription ASH avant le mercredi 02 juin 2021 à l'adresse mail : [ien-06.ash@ac-nice.fr](mailto:ien-06.ash@ac-nice.fr).